

TARIFS



LIGNES EXPRESS, NAVETTES
ET SUBSTITUTION

TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Vendu à bord des véhicules **manéo**



Billet à l'unité* → 2,30€
Quel que soit le trajet



Carte 12 trajets* → 23€
12 trajets au prix de 10 !
Sans date limite d'utilisation et non nominative

* Gratuit pour les enfants de - 4 ans / correspondance possible avec le même titre pendant 1 heure.



Délivrés par le conseil
départemental - service **manéo**
(après inscription préalable)

Abonnements TEMPO

- ▶ **Hebdomadaire → 17 €**
(valable du lundi au dimanche)
- ▶ **Mensuel → 52 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué jusqu'à la fin du mois)
- ▶ **Trimestriel → 124 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 3 mois)
- ▶ **Annuel → 463 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 12 mois)

Bon à savoir

À déduire sur les abonnements ci-contre :
- 50 % de réduction pour les - de 26 ans
- 50 % de prise en charge par votre employeur

IMPRIMERIE * dpc * communication * Photo iStock * Impression : conseil départemental de la Manche - Juillet 2016 MANCHE DURABLE

Navettes

manéo EXPRESS

EN CORRESPONDANCE
AVEC LA LIGNE 12

CHERBOURG-EN-COTENTIN ↔ BARFLEUR

Horaires valables
jusqu'au 7 juillet 2017



Lignes express,
navettes et
substitution

Transport
de proximité

Transport
scolaire

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

N° Vert 0 800 150 050

(appel gratuit depuis un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

transports.manche.fr

manéo
EXPRESS

AU QUOTIDIEN,
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
VOUS TRANSPORTE

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRINCIPES DES NAVETTES DIRECTES



→ **1 aller/retour par jour**, du lundi au vendredi (les lieux d'arrivée et de départ et les horaires sont fixes : cf fiche-horaires ci-contre),



→ la **réservation**, sous réserve de places disponibles, est **obligatoire** au plus tard la veille du départ, avant 16 h (le vendredi pour un déplacement le lundi),

au **N° Vert 0 800 150 050**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

→ l'**horaire** de prise en charge est **confirmé** à l'usager **la veille** du départ, après 16 h (le vendredi pour un trajet le lundi),

→ la **prise en charge** se fait à la **mairie** de la commune (sauf pour les personnes à mobilité réduite qui sont prises en charge à leur domicile) et **la dépose** au **point d'arrêt de rabattement** de la ligne,

→ dans les cars, l'usager est alors libre de profiter des points d'arrêt desservis par la ligne et inversement pour le retour,

→ les communes desservies par un point d'arrêt de ligne ne bénéficient pas de ce service.

Horaires de la navette Manéo Express en correspondance avec la ligne 12

Votre bassin de vie :	La navette vous prend en charge (à l'aller) ou dépose (au retour) à la mairie de :		Elle vous dépose ou reprend au point d'arrêt de la ligne :		Vous arrivez ou repartez de :
CC DE LA SAIRE	Bretteville-en-Saire	aller →	Digosville, le Douet Picot à 07h11	→	Cherbourg-en-Cotentin* à 07h30
	Le Mesnil-au-Val	retour ←	Digosville, le Douet Picot à 17h53	←	Cherbourg-en-Cotentin* à 17h35
CC DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE	Brillevast Canteloup Carneville Clitourps Fermanville Gatteville-le-Phare Gonneville-le-Theil (<i>Le Theil</i>) Le Vast	aller →	Saint-Pierre-Église, place Centrale à 06h56	→	Cherbourg-en-Cotentin* à 07h30
	Maupertus-sur-Mer Théville Varouville Vicq-sur-Mer (<i>Cosqueville, Gouberville, Néville-sur-Mer, Réthoville</i>)	retour ←	Saint-Pierre-Église, place Centrale à 18h07	←	Cherbourg-en-Cotentin* à 17h35

* Consulter les autres points d'arrêt et horaires sur la fiche-horaire de la ligne 12 sur transports.manche.fr